



Communiqué de presse

Vendredi 29 avril 2022

Trophées Ecomobilité 2022 **Appel à candidatures**

Jusqu'au 30 juin 2022, Tisséo Collectivités lance un appel à candidatures pour les 11^e Trophées Ecomobilité. Dans le cadre de sa compétence d'autorité organisatrice de la mobilité, Tisséo Collectivités accompagne et conseille les entreprises qui souhaitent mettre en place une démarche éco responsable intégrant le sujet de la mobilité lié au travail. Le plan de mobilité employeur permet de mieux connaître les pratiques de déplacements des salariés et à mettre en place un plan d'actions pour opérer un changement sur les habitudes de mobilité au quotidien auprès des salariés.

Cet événement annuel s'inscrit dans les relations partenariales avec le monde économique que poursuit Tisséo Collectivités dans le cadre de sa politique d'organisation de la mobilité :

- Le renforcement des partenariats avec le secteur économique pour impulser une dynamique territoriale plus conséquente, en phase avec le développement des projets structurants.
- La mobilisation des établissements publics et privés par bassins d'activités ou territoires de projet, pour ancrer les plans de mobilité employeurs autour des projets portés par Tisséo Collectivités.

Les 11^{èmes} Trophées Ecomobilité prennent une nouvelle orientation, qui tient compte de l'évolution du Code des Transports précisant que les plans de mobilités employeurs doivent répondre aux enjeux de mobilités mais aussi aux enjeux de décarbonation. Ainsi un nouveau prix est créé pour les employeurs qui ciblent la diminution des GES (gaz à effet de serre) dans la gestion des mobilités induites par leurs activités et salariés. Il s'agit du prix « Objectif Zéro Carbone ».

Trois catégories de prix décernés :

- **Prix « Management de la mobilité »** pour récompenser l'excellence de la gestion de projet et de sa communication.
- **Prix « Objectif Zéro Carbone »** pour mettre l'accent sur les actions qui répondent à l'objectif de réduction des émissions de GES. Un prix sera décerné par thème : les modes actifs, le transport en commun et l'intermodalité et l'usage raisonné de la voiture.
- **Prix « Coup de pouce »** pour encourager un établissement en début de démarche Plan de Mobilité.

Contacts Presse :

Marie Adeline Etienne - 06 86 59 71 31 – marie-adeline.etienne@tisseo.fr
Alexandra Philippoff – 07 76 70 16 73 – alexandra.philippoff@tisseo.fr



Communiqué de presse

Vendredi 29 avril 2022

Une sélection parmi des entreprises en démarche de plan de mobilité

Pour l'édition 2022, un comité technique sélectionnera les projets qui seront présentés aux membres du jury. Le jury se compose du Président de Tisséo Collectivités et des représentants désignés des structures partenaires suivantes :

- De l'AREC (Agence Régionale Pour l'Environnement) – Occitanie.
- De la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail (CARSAT Midi-Pyrénées).
- De l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME).
- De Tisséo Voyageurs.
- De la Chambre de Commerce et d'Industrie Toulouse Haute-Garonne (CCIT).

- ◆ Date de dépôt des candidatures : 30 juin 2022.
- ◆ Candidature à envoyer au format numérique sur www.commuteo.info.

En quelques chiffres...

53 démarches lauréates des Trophées Ecomobilité dont :

48 plans de mobilité d'entreprises et d'administrations

- **78 781** salariés

+

5 Plan de Mobilité Inter-Entreprises

- **850** entreprises
- **32 000** salariés

Contacts Presse :

Marie Adeline Etienne - 06 86 59 71 31 – marie-adeline.etienne@tisseo.fr
Alexandra Philippoff – 07 76 70 16 73 – alexandra.philippoff@tisseo.fr